Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées
HAUTS-DE-FRANCE

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Elysée
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Lille, le 31 juillet 2017

Objet : Avis du CRPA Hauts-de-France sur votre programme politique

Monsieur le Président de la République,

Le CRPA Hauts de France, à l'image du CNPA et des CRPA est une instance de discussions et de réflexions des personnes en situation de précarité mise en place dans le cadre de la refondation du secteur de l'hébergement et du logement et reconnue comme instance de concertation prévue à l'article L. 115-2-1 du code de l'action sociale et des familles permettant d'assurer la participation effective des personnes prises en charge, ou l'ayant été, par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile par le décret du 26 octobre 2016. Son but est d'associer les personnes accueillies ou accompagnées et les intervenants sociaux à la réflexion engagée par le gouvernement sur les politiques publiques de l'insertion sociale. Il s'agit de faire de cette participation un outil de lutte contre l'exclusion, un mode de gouvernance participatif, un droit à l'exercice de la citoyenneté et une co-construction des politiques publiques.

En accord avec les finalités que nous poursuivons, nous nous permettons de vous faire partager, nos propositions au regard des mesures présentées dans votre programme politique.

Concernant vos propositions pour « Bien vivre de son travail et inventer de nouvelles protections ».

Nous notons avec intérêt que vous vous engagez pour améliorer le pouvoir d'achat de tous les travailleurs et nous ne pouvons qu'être en accord avec vos mesures. Néanmoins, la situation de l'emploi des personnes en situation de précarité est bien souvent inégale à celle d'autres citoyens. En effet, beaucoup d'entre nous, n'arrivent à retrouver une activité professionnelle qu'à travers des contrats précaires (ou des contrats aidés) de quelques heures, au mieux à mi-temps. Aujourd'hui, nous assistons à un développement du phénomène des travailleurs pauvres, et nous sommes les premières victimes de l'augmentation du coût de la vie ne nous permettant pas, malgré une activité professionnelle, à subvenir à nos besoins primaires. Aussi, lorsque vous citez en exemple un gain de près de 500 euros nets par an pour un salaire de 2200 euros net par la baisse des cotisations salariales, nous nous interrogeons sur la réelle amélioration du pouvoir d'achat dans l'exemple d'une personne travaillant à mi-temps et dont les revenus n'excèdent pas 650 € par mois ? Quelle incidence la baisse des cotisations aura sur son reste à vivre ? Nous vous proposons donc d'envisager une révision

CRPA Hauts-de-France
199/201, rue Colbert – 59000 LILLE
crpahdf@gmail.com - http://www.ccpa-ccrpa.org

annuelle de l'indexation des salaires au regard de l'augmentation du coût de la vie pour permettre ainsi à chaque citoyen de vivre (et non survivre) dignement.

Nous comprenons également votre envie de rétablir les exonérations de cotisations sociales des heures supplémentaires, mesure sans doute bénéfique à l'amélioration du pouvoir d'achat des français mais ne serait-il pas préférable d'utiliser une exonération favorisant l'embauche de salariés supplémentaires en cas d'augmentation d'activité dans l'entreprise. Il s'agirait ainsi de permettre à d'autres personnes de bénéficier d'un emploi même si nous sommes conscients que notre proposition viendrait créer à nouveau des situations d'emplois précaires. D'autre part, concernant votre proposition d'augmenter le pouvoir d'achat des ouvriers, des employés et des salariés les moins bien payés, nous souhaiterions que ce « 13ème mois » puisse faire l'objet également d'une exonération de cotisation sociale.

Enfin, nous nous réjouissons de l'intérêt que vous portez à la formation, à travers votre souhait de former 1 million de jeunes et 1 million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés. Aujourd'hui encore, les jeunes ou les personnes en recherche d'emploi se voient proposer des formations ne correspondant pas à leurs attentes professionnelles (bien souvent orientées vers le bâtiment, le second œuvre, l'entretien de locaux, l'entretien d'espace verts…), il nous semble donc important que ces formations puissent concerner l'ensemble des secteurs d'activité.

Concernant vos propositions visant à atteindre « Les mêmes règles pour tous ».

Vos propositions au regard de la politique de retraite, nous interrogeons la manière dont vous souhaitez la mettre en œuvre : Est-il question de créer une seule et même caisse de retraite pour tous ? Comment sera défini le calcul de cette retraite « universelle ». Notre souhait est d'obtenir quelques éclaircissements sur la manière dont vous mettrez en œuvre ces nouvelles mesures relatives à la retraite.
Concernant votre proposition de publication des noms des entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, nous nous interrogeons sur l'utilité de rendre public les noms de ces entreprises ainsi que l'impact de cette information. Il nous semblerait plus opportun, après vérification, d'ajuster ces inégalités.

Si nous sommes entièrement satisfaits de voir votre intérêt pour lutter contre la fraude. Nous nous permettons d'attirer votre attention sur les conséquences que pourraient avoir la suspension d'une prestation et notamment sur le risque d'amener des situations de précarité encore plus sévères. Par exemple, si un foyer se retrouve sans aucune ressource, il risque de se retrouver à la rue et donc à la charge de l'Etat via une place d'hébergement.
Aussi nous vous proposons de repenser la sanction, et d'envisager un remboursement échelonné avec la mise en place d'un accompagnement permettant la réalisation d'un point régulier sur la situation. Dans certains cas, la sanction pourrait également prendre la forme d'une participation active à la société (à l'image du travail d'intérêt général).

Enfin, nous ne pouvons qu'être satisfaits de voir l'intérêt que vous portez à la transparence sur l'attribution des logements sociaux. En revanche, nous regrettons que les personnes en situations de précarité ne soit pas associées aux commissions d'attribution. Par le décret du 26 octobre 2016, le Conseil national des personnes accueillies ou accompagnées et les Conseils régionaux des personnes accueillies ou accompagnées ont été reconnus comme instances de concertation prévues à l'article L. 115-2-1 du code de l'action sociale et des familles permettant d'assurer la participation effective des personnes prises en charge, ou l'ayant été, par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile. A ce titre, nous souhaiterions pouvoir siéger au sein des commissions d'attribution de logements sociaux. D'autre part, beaucoup de

personnes sont confrontées à des délais très longs pour l'obtention d'un logement, nous aimerions que les délais d'attribution soient étudiés plus rapidement.

Concernant vos propositions visant à offrir « Les mêmes chances pour tous nos enfants »

Nous notons avec intérêt votre proposition de donner priorité à l'école primaire pour que tous les élèves sachent lire, écrire et compter en arrivant en 6e. En effet, il nous semble important de renforcer l'apprentissage dès le plus jeune âge et lutter ainsi contre l'analphabétisation de plus en plus constatée dans notre pays.
Nous souhaiterions que cette mesure prévoie également un renforcement du suivi de l'apprentissage de l'enfant au sein même des écoles. En effet, certains parents déjà en difficulté, se retrouve dans l'incapacité d'apporter le soutien et le suivi dont leurs enfants ont besoin, et notamment lorsqu'il s'agit de les accompagner à faire leurs devoirs. Si des solutions (et notamment l'étude surveillée) existent, elles ne sont pas gratuites et donc pas accessible à tous. Nous souhaiterions donc que les apprentissages se fassent exclusivement à l'école.
Nous vous proposons également d'envisager la suppression des «quotas de redoublement en primaire» pour permettre à chaque enfant en difficulté scolaire de pouvoir redoubler une classe, ainsi que de renforcer le soutien scolaire pour les enfants qui en ont le plus besoin.
D'autre part, concernant votre proposition de limiter à 12 élèves par enseignant la taille des 12 000 classes de CP et de CE1 en zone prioritaire, nous estimons cette mesure très favorable mais regrettons qu'elle n'ait été envisagée sur l'ensemble du territoire. Les élèves les plus en difficulté ne sont pas forcément concentrés sur les zones prioritaires. Si nous avons conscience que les classes de 12 élèves ne peuvent être mises en place dans toutes les écoles, nous espérons également que cette mesure telle que vous la présentez ne se fera pas au détriment des autres écoles (en zone non prioritaire). Chaque année, dans des petites communes, des écoles se voient contraintes de fermer des classes au regard d'un quota d'élèves non atteint et se retrouvent malheureusement avec des classes surpeuplées ne permettant un apprentissage de qualité.

Concernant votre souhait de construire 80 000 logements pour les jeunes. Au regard de l'augmentation inquiétante du nombre de jeunes sans logement, nous estimons cette mesure insuffisante. D'autre part, concernant les attributions de ces logements ainsi que pour le calcul des droits à l'APL, nous souhaiterions que les calculs puissent être basés sur la situation financière du jeune et non celle de la famille (bourses) afin que les jeunes étudiants ayant des parents en situation précaire ou étant en rupture familiale puissent avoir également un accès à ces logements.

Enfin, si l'idée d'une culture accessible à tous nous semble excellente, nous nous demandons quand même si le Pass culture sera accessible aux seuls jeunes étant dans leur 18ème année et dans quelles conditions ? Si le public concerné est bien les jeunes de 18 ans, pourquoi un tel choix et pourquoi ne pas étendre ce Pass culture à un plus grand nombre en diminuant son montant. De même, concernant l'ouverture des bibliothèques en soirée et le week-end, nous en sommes ravis, mais nous nous demandons avec quels moyens humains et financiers cette mesure pourra être mise en œuvre sans budget supplémentaire ?

Concernant vos propositions relatives au fait d'être « Fiers d'être Français : exigence et bienveillance »

Vous proposez de faire de la maîtrise de la langue française le principal critère d'obtention de la nationalité française et nous en sommes d'accord. Mais nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que cet apprentissage doit être accessible à chaque personne en demande de nationalité française. Ainsi, il nous semble important que les formations proposées à ces personnes tiennent compte de certains critères et notamment que si la langue française est

une des langues les plus difficiles à apprendre, certaines personnes arrivant en France ne savent ni lire ni écrire dans leur langue d'origine, ce qui rend l'apprentissage du Français encore plus complexe. Il est donc important que ces formations soient relativement simples et adaptées à chaque personne.

D'autre part, nous souhaiterions que la situation économique ne soit pas un frein supplémentaire à la demande de nationalité et vous proposons que ces formations puissent être dispensées gratuitement. Quelques solutions sont envisageables comme par exemple la mise en place de convention avec les écoles supérieures pour permettre à des étudiants en langues étrangères de dispenser ces formations en contrepartie de la prise en charge des frais liés à leurs études.

Concernant votre souhait d'examiner les demandes d'asile en moins de 6 mois, recours compris. Si cette mesure est certes idéale, elle nous semble malheureusement irréalisable, sachant qu'aujourd'hui le délai moyen de réponse (recours compris) à une demande d'asile est d'au moins 18 mois. De même, nous nous permettons de vous rappeler que nous n'accueillons pas en France des réfugiés, « réfugié » étant l'un des statuts obtenu à l'issue de l'examen d'une demande d'asile. Aussi, parler de « réfugiés » et des « autres » en termes de demande d'asile c'est oublier tout un pan de la procédure de demande d'asile. Pour finir, reconduire les « autres » (immigrés clandestins) vers leur pays nous semble une mesure totalement inadmissible au regard de la déclaration des droits de l'homme. Nous proposons que chaque personne, quelle que soit sa situation administrative, soit traitée comme un être humain et non comme un « autre à reconduire à la frontière ».

D'autre part, si nous sommes satisfaits de votre mesure visant à créer des emplois francs pour encourager l'embauche des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, nous nous interrogeons sur les critères d'embauche. A qui seront destinés ces emplois, à qui seront-ils accessibles et dans quels secteurs d'activité.

Enfin, malgré vos propositions relatives à la lutte contre la discrimination, nous regrettons, une fois encore que les personnes concernées n'y soient pas associées. Sachez que la lutte contre les discriminations est une des priorités du CRPA Hauts-de-France et que nous nous tenons à votre disposition pour travailler sur le sujet. Nous vous invitons également à relire les quelques propositions que nous vous avons communiqué début juin (et en copie de ce courrier).

Concernant vos propositions qui envisagent de « Faire plus pour ceux qui ont moins »

Dans une de vos propositions, vous souhaitez augmenter le minimum vieillesse de 100 euros par mois. Nous sommes satisfaits de constater l'attention que vous portez aux personnes vieillissantes en situation de précarité, mais nous souhaiterions néanmoins connaître les critères d'éligibilité de cette mesure, les délais de mise en place ainsi que les conditions d'accès.

En revanche, nous trouvons judicieux votre proposition de créer un versement social unique et notamment le calcul des droits fait sur le dernier trimestre et non à n-2. Il en est de même pour la prise en charge à 100 % des lunettes et prothèses auditives et dentaires, et nous espérons que cette prise en charge à 100 % sera également valable pour les bénéficiaires de la CMU.

Vous proposez de créer un « accélérateur » d'associations. Face à cette mesure, nous craignons fortement la disparition/l'anéantissement des petites associations de proximité, et nous nous interrogeons sur la définition de l'utilité ou non d'une association, et la manière de

l'évaluer, par qui et comment ? Nous vous proposons de ne pas juger de l'utilité des associations et de maintenir des subventions pérennes.

Concernant votre mesure visant à créer un service sanitaire par la mise en place d'actions de prévention par des étudiants en santé, nous vous proposons de l'élargir à la fonction publique et aux associations.

Nous sommes en accord avec votre proposition sur l'accès à un(e) auxiliaire de vie scolaire à tous les enfants qui en ont besoin pour avoir une scolarité comme les autres. Cependant nous souhaitons que les demandes soient facilitées et simplifiées afin de permettre à ces enfants d'avoir des scolarités normales. L'idée d'un emploi stable et d'un salaire décent pour ces AVS est pour nous également une façon de donner envie d'occuper cette fonction qui a un rôle important pour l'avenir de ces enfants comme les autres.

Nous remarquons avec intérêt votre souhait d'augmenter de 100€ par mois l'allocation adulte handicapé (AAH). Néanmoins, nous émettons une réserve sur les abus et les besoins pour certaine situation. C'est pour cela qu'il nous est important de réfléchir à sa mise en place. Peut-être sous forme d'une aide complémentaire attribuée sous conditions et sur dossier. D'autre part et avant d'augmenter cette allocation, nous pensons qu'il serait important de donner accès à l'allocation à toute personne en ayant réellement besoin. En effet, par manque d'effectif, la MDPH n'est pas en mesure d'assurer « la visite obligatoire » de toutes les personnes en demande de reconnaissance de handicap, qui est bien souvent décidée sur dossier… un frein supplémentaire pour des personnes en difficulté ayant parfois du mal à s'exprimer et à expliquer leur handicap et leur souffrance. Comment en 2017, expliquer que deux personnes ayant le même handicap, sur des départements différents, soit pour l'une éligible à l'AAH et pour l'autre non.

Concernant vos propositions visant à « Rendre la vie des Français plus facile »

Si nous sommes d'accord avec votre proposition de créer un droit à l'erreur pour tous, nous souhaitons vous faire part de notre désaccord général sur les pénalités qui résultent de la déclaration d'actes de solidarité familiale.

Nous estimons que la solidarité familiale ne devrait pas être pénalisée. Une maman qui héberge son enfant et ses petits-enfants, momentanément à la rue, se retrouve pénalisée via l'augmentation de sa taxe d'habitation, la suppression ou la diminution de son RSA, ou encore de ses APL, venant renforcer la précarité économique de personnes bien souvent déjà en difficulté. Nous vous proposons donc la mise en place d'une « exonération temporaire » pour permettre que pour toute personne déclarant l'hébergement d'un ascendant ou d'un descendant direct dans le cadre d'un acte de solidarité familiale ne se voit pas pénalisée et que son acte n'ait aucune conséquence sur ses revenus pendant les 6 premiers mois.

Vous proposez de passer à la vitesse supérieure en ce qui concerne la numérisation de l'administration et cette mesure nous semble une bonne idée, à condition que le choix soit laissé à chaque citoyen d'effectuer ses démarches en ligne ou non. Il nous semble important de ne pas pénaliser les personnes victimes de la fracture numérique, ou simplement non initiées à l'outil informatique en imposant la réalisation des démarches en ligne. Nous vous proposons également de mettre en place dans chaque commune des ateliers permettant l'initiation à la réalisation des démarches en ligne afin d'accompagner les personnes qui le souhaitent ainsi que la mise à disposition gratuite d'outils informatiques pour permettre la réalisation de ces démarches. D'autre part, nous souhaiterions que soit généralisé le principe de gratuité pour l'ensemble des démarches qui peuvent être effectuées par téléphone (et qui aujourd'hui sont encore bien souvent surtaxées)

Concernant votre proposition d'élargir les horaires des services publics, si nous sommes en accord avec cette idée, nous espérons qu'elle sera mise en place sur la base du volontariat des agents de la fonction publique et non obligatoire afin de veiller au respect de leur vie privée.

Autour de l'accueil dans les services publics, nous nous questionnons sur l'affichage en termes de qualité de service pour plusieurs raisons : Premièrement, quel impact aurait-il réellement dans l'amélioration des résultats ? Deuxièmement, par qui seront effectuées ces évaluations ? Nous pensons que si ces évaluations sont faites en interne, les résultats ne seront pas forcément représentatifs de la réalité, c'est pourquoi nous vous proposons de déléguer l'évaluation à des organismes privés et neutres qui permettra également de faire une enquête sur les raisons des mauvais résultats afin d'entendre également les salariés de ces services.

Enfin, rendre la vie des français plus facile en réduisant les délais de jugement est une bonne mesure, néanmoins nous pensons que dématérialiser entièrement la procédure ne rendra pas la vie plus facile de tous les français ! En effet, comme nous vous le citions plus haut, il reste encore à ce jour de nombreuses personnes n'ayant pas d'outils informatique et encore moins internet !

Concernant vos propositions pour « Une démocratie rénovée »

Nous notons avec intérêt votre souhait de développer la participation des citoyens et de demander aux parlementaires de mettre en place des dispositifs innovants d'évaluation du travail parlementaire et législatif. En effet, la participation citoyenne est nécessaire. Depuis quelques années elle a fait ses preuves dans différents domaines et les CRPA en sont l'exemple. Nous vous proposons que soit rendu obligatoire pour chaque député de tenir, à minima 2 fois par an, une réunion plénière dans sa circonscription, afin de rendre compte de ses travaux à l'assemblée nationale, ses engagements dans les différentes commissions.

Concernant votre proposition visant à encourager les communes à développer les budgets participatifs, nous trouvons cette idée très intéressante notamment en termes de transparence. Nous vous proposons également de rendre obligatoire pour chaque commune la publication des comptes-rendus des Conseils Municipaux mais aussi la diffusion des dates de ces derniers. Enfin, il nous semblerait opportun, pour développer la participation citoyenne de laisser une place à la parole des habitants dans les conseils municipaux en dédiant une question à chaque réunion du conseil par exemple.

Nous sommes satisfait que vous proposiez une accélération de la construction de logement il nous semblerait important de préciser le type de logement, car il nous semble important que ces nouveaux logements puissent être des logements sociaux voir très sociaux.

Enfin, si nous entendons votre souhait de réformer radicalement la politique des transports, nous vous proposons de prendre en compte dans cette réforme une révision à la baisse des tarifs pour les personnes en situation de précarité. La mobilité demeure aujourd'hui un frein majeur à de nombreuses personnes et notamment dans leur démarche de recherche d'emploi.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération.

Pour le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées Hauts-de-France
Les élus : Dominique CALONNE – Raoul DUBOIS - Jacque[illegible]MUKENYA

CRPA Hauts-de-France
199/201, rue Colbert – 59000 LILLE
crpahdf@gmail.com - http://www.ccpa-ccrpa.org